



Vos correspondants :

Mme Lena Gries

lena.gries@niederanven.lu

M. Christophe Junker

christophe.junker@niederanven.lu

Référence à rappeler :

0402-46-subside ordinaire associations locales

Exercice 2024

Aux associations locales

de la commune de Niederanven

Niederanven, le 2 avril 2025

Concerne : Allocation des subsides pour l'exercice 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le formulaire pour l'obtention du subside ordinaire pour l'exercice 2024, qui est à renvoyer **pour le 9 mai 2025 au plus tard** à l'administration communale ou par voie électronique à l'adresse secretariat@niederanven.lu.

Le calcul du subside ordinaire se base sur les dispositions du règlement adapté du 23 février 2024 relatif à la promotion du bénévolat et de la vie associative.

Mme Lena Gries (t 34 11 34 - 46) et M. Christophe Junker (t 34 11 34 - 48) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour l'administration communale,

le bourgmestre,

Fréd Ternes



le secrétaire,

Bob Scholtes

Annexes : formulaire & règlement